

Fret : SNCF Réseau et Voies navigables de France scellent une alliance fer-fleuve face à la route

Publié le 26 janvier 2021, par Anne Lenormand / Localtis avec AFP

SNCF Réseau et Voies navigables de France (VNF) ont signé ce 25 janvier à Lille une convention destinée à favoriser la complémentarité entre les modes ferroviaire et fluvial pour construire des chaînes logistiques bas carbone.

SNCF Réseau et Voies navigables de France (VNF) ont signé ce 25 janvier à Lille une convention visant à promouvoir le fret ferroviaire et fluvial et à proposer une alternative au transport routier de marchandises pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un convoi fluvial transporte jusqu'à l'équivalent de 200 camions en un seul voyage, consomme trois à quatre fois moins d'énergie, et émet trois à cinq fois moins de CO₂ que ce même transport réalisé par camion, font valoir les deux signataires. Le fret ferroviaire émet, lui, près de 10 fois moins de carbone que le transport routier. En plus de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les modes ferrés et fluviaux contribuent à la diminution de l'accidentologie routière et à la décongestion des axes routiers, plaident encore VNF et SNCF Réseau, qui rappellent que le développement de ces modes massifiés s'inscrit dans la Stratégie nationale bas-carbone et dans les propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

L'atout des infrastructures

"Ces deux modes s'appuient, en outre, sur des réseaux d'infrastructures qui disposent de capacités de croissance des trafics, avec la possibilité de relier de grandes distances pour le fer et d'aller au cœur des agglomérations pour le fluvial, ont-ils aussi souligné. Ce maillage sur le territoire offre des possibilités d'interaction avec de nombreuses plateformes portuaires et intérieures, assurant à la fois la desserte de proximité, l'ancrage à l'Europe et à l'international."

"Notre ambition commune, c'est de nous appuyer l'un l'autre pour favoriser le plus qu'il est possible le transfert modal" de la route vers le rail et le fluvial, a résumé Thierry Guimbaud, le directeur général de VNF. "Il y a de vrais terrains où l'on peut jouer l'alternative intelligemment ensemble", a-t-il ajouté avant la signature de la convention. "C'est une demande très, très forte du marché en ce moment d'étudier des solutions de type ferroviaire et fluvial", bien plus respectueuses de l'environnement, a souligné Isabelle Delon, directrice générale adjointe clients et services chez SNCF Réseau. "Il n'y a rien de pire que d'avoir une demande qui ne pourrait être satisfaite faute de propositions concrètes", a-t-elle relevé.

Cadre d'actions

Les deux entités publiques entendent "fixer un cadre partenarial de réflexion et d'actions", visant en particulier à faire des études de marché pour identifier les complémentarités, travailler au développement d'une offre commerciale alliant trains et péniches, et de communiquer ensemble auprès des chargeurs et logisticiens.

Un des premiers chantiers va consister à "cartographier finement les complémentarités entre les deux modes, pour les flux existants comme pour les flux potentiels à développer", ont expliqué SNCF Réseau et VNF. Il va notamment s'agir de développer les interconnexions, de désigner des terrains appartenant à la SNCF à proximité de voies d'eau, en fonction des besoins des filières industrielles utilisatrices. Les deux partenaires vont aussi échanger sur les arrêts de circulation sur leurs réseaux, "afin de proposer dans la mesure du possible des solutions de substitution" chez le voisin.

La voie ferrée assure actuellement 9% du transport de marchandises en France, et le fluvial 3%, le restant étant réalisé par la route. La convention signée lundi ne prévoit pas d'engagement financier à ce stade, et elle exclut clairement la constitution d'une coentreprise. "On n'est pas sur des grands investissements. On va commencer par des choses concrètes et pragmatiques, tout de suite", a noté Isabelle Delon. "Sans avoir une ambition démesurée, avec des méthodes assez simples." Les deux partenaires doivent décliner leur collaboration au niveau régional, avec pour commencer la signature d'un accord dans la vallée de la Seine.